

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner par courriel : logiciels@geos.fr

avant le **12 Mars 2019** accompagné de la copie de votre règlement ⁽¹⁾ ⁽²⁾ - un bulletin par participant

FORMATION

UTILISATION DES LOGICIELS GEOMUR ET GEOSTAB

Les mercredi 27 et jeudi 28 Mars 2019 de 09h00 à 17h00

à LYON – 129 rue de Servient – Tour Part-Dieu (proche gare de Part-Dieu)

Coût de la formation ⁽³⁾ : . 950,00 € H.T. (1 140,00€ T.T.C.) par stagiaire par jour
. 1 700,00 € HT (2 040,00€ T.T.C.) par stagiaire pour les deux jours

ENTREPRISE

Raison Sociale : Signataire Convention de Formation :
Adresse :
Tél : Fax : E-mail :
Code postal : Ville :
Code APE/NAF : N° Siret :

PARTICIPANT ⁽⁴⁾

Mme Mlle M. Nom : Prénom :
Fonction :
Tél : Fax : E-mail :

PARTICIPATION ⁽⁴⁾

- aux **deux jours** de formations (GEOMUR et GEOSTAB)
 uniquement à la formation **GEOSTAB 2013** – le **mercredi 27 mars 2019**
 uniquement à la formation **GEOMUR 2016** – le **jeudi 28 mars 2019**

CONDITIONS DE REGLEMENT :

- Le règlement sera effectué avant le début de la formation : Par virement : Le Crédit Lyonnais => IBAN : FR79 3000 2005 5900 0043 1074 F88
=> BIC (SWIFT) : CRLYFRPP
 Par chèque à l'ordre de GEOS INGENIEURS CONSEILS
 Par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (FAFIEC, ...)

Organisme :
Adresse :
Code postal : Ville :
Correspondant : Mme Mlle M. Nom :
Tél : Fax : E-mail :
Votre N° d'adhérent : Votre N° de dossier :

ANNULATION ou CHANGEMENT DE NOM

Annulation

Toute annulation devra être signifiée par écrit au secrétariat de GEOS INGENIEURS CONSEILS.

La formation sera facturée :

- . à 50 % si l'annulation intervient après le 11 mars 2019 ;
. à 100 % si l'annulation intervient après le 20 mars 2019 2019 ou
en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Changement de nom

Tout changement de nom du stagiaire devra être signifié par écrit au secrétariat de GEOS INGENIEURS CONSEILS avant le 21 mars 2019.

(1) En cas de financement par un OPCA, précisez votre numéro d'adhérent et votre numéro de dossier. L'accord de l'OPCA devra nous être transmis avant la formation.

(2) Votre inscription sera prise en compte à réception de votre règlement ou de l'accord de l'OPCA qui prendra en charge votre formation.

(3) Ce prix inclut les frais pédagogiques, les pauses et le déjeuner pendant la formation.

(4) Nous vous remercions de nous signaler la présence de personnes à mobilité réduite parmi les inscrits. Nous pourrions ainsi prendre les dispositions nécessaires pour les accueillir.

Session de formation limitée à 10 participants. GEOS s'accorde le droit d'annuler cette formation si le nombre de participants n'est pas suffisant. Le cas échéant GEOS informera les inscrits avant le 12 mars 2019.

La signature de ce document vaut bon de commande et acceptation de toutes ses conditions.

Date, nom, prénom et signature

cachet de la société



Déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro **82 74 02818 74**
auprès du préfet de la région Rhône-Alpes.